

Atelier des Solutions Vallée Normande de la Seine



Comment faire pour développer l'industrie en Vallée Normande de la Seine
tout en renforçant la biodiversité du territoire ?

En rouge les solutions développées en Atelier 3

Ossature des solutions

AXE I

Mobiliser les ressources accessibles

- I.1 : Situer et porter à connaissance les projets et les sites favorables à l'implantation industrielle**
- I.2 : Mettre en évidence les sites à potentiel écologique et les sites prioritaires pour la biodiversité**
- I.3 : Mettre en place un observatoire du foncier industriel et écologique dédié à la VNS**
- I.4 : Optimiser et rationaliser le foncier économique potentiel et disponible : friches, « dents creuses »**
- I.5 : Définir des critères d'implantation pour optimiser l'adéquation entre les fonciers et les besoins**

AXE II

Anticiper les stratégies

- II.1 : Inventorier les acteurs, décrire leurs besoins ou leurs attentes**
- II.2 : Recenser, valoriser, tenir à jour et mettre à disposition les ressources existantes : juridiques, réglementaires, écologiques, sociales**
- II.3 : Créer et animer une communauté ERC en VNS**
- II.4 : Former et informer les acteurs du territoire concernés par la séquence ERC**

AXE III

Porter et animer le partenariat

- III.1 : Favoriser la rencontre** entre porteurs de projets industriels et sites à fort potentiel de gain écologique
- III.2 : Identifier une/plusieurs structure(s) porteuse(s) - Opérateur de compensation - interlocuteur légitime mobilisable et mobilisateurs des acteurs : industriels, agriculteurs, EPCI...**
- III.3 : Favoriser l'adhésion des agriculteurs** dans la mise en œuvre des mesures de compensation, en particuliers par des outils incitatifs
- III.4 : Renforcer la maîtrise et l'efficacité de la séquence ERC**, et en particulier des mesures de compensation
- III.5 : Mobiliser des outils nouveaux**, tels que les SNCRR pour initier des démarches de compensation par l'offre

AXE IV

Préparer le temps long

- IV.1 : S'appuyer sur l'offre de service d'une foncière économique**, utile à la maîtrise et la régulation à long terme
- IV.2 : Mieux protéger en amont les fonciers à vocation écologique**, pour préserver l'environnement et éviter les situations complexes de compensation
- IV.3 : Construire une stratégie foncière partagée** sur les territoires de la VNS
- IV.4 : Créer une gouvernance paritaire** qui offre un espace de décision commun au sein de la VNS

Atelier des Solutions Vallée Normande de la Seine



Comment faire pour développer l'industrie en Vallée Normande de la Seine
tout en renforçant la biodiversité du territoire ?

Ossature des solutions

AXE I

Mobiliser les ressources accessibles

- I.1 : Situer et porter à connaissance** les projets et les sites favorables à l'implantation industrielle
- I.2 : Mettre en évidence** les sites à potentiel écologique et les sites prioritaires pour la biodiversité
- I.3 : Mettre en place un observatoire du foncier** industriel et écologique dédié à la VNS
- I.4 : Optimiser et rationaliser le foncier économique** potentiel et disponible : friches, « dents creuses »
- I.5 : Définir des critères d'implantation** pour optimiser l'adéquation entre les fonciers et les besoins

AXE II

Anticiper les stratégies

- II.1 : Inventorier les acteurs**, décrire leurs besoins ou leurs attentes
- II.2 : Recenser, valoriser, tenir à jour et mettre à disposition les ressources existantes** : juridiques, réglementaires, écologiques, sociales
- II.3 : Créer et animer une communauté ERC** en VNS
- II.4 : Former et informer** les acteurs du territoire concernés par la séquence ERC

AXE III

Porter et animer le partenariat

- III.1 : Favoriser la rencontre** entre porteurs de projets industriels et sites à fort potentiel de gain écologique
- III.2 : Identifier une/plusieurs structure(s) porteuse(s)** - Opérateur de compensation - interlocuteur légitime mobilisable et mobilisateurs des acteurs : industriels, agriculteurs, EPCI...
- III.3 : Favoriser l'adhésion des agriculteurs** dans la mise en œuvre des mesures de compensation, en particuliers par des outils incitatifs
- III.4 : Renforcer la maîtrise et l'efficacité de la séquence ERC**, et en particulier des mesures de compensation
- III.5 : Mobiliser des outils nouveaux**, tels que les SNCRR pour initier des démarches de compensation par l'offre

AXE IV

Préparer le temps long

- IV.1 : S'appuyer sur l'offre de service d'une foncière économique**, utile à la maîtrise et la régulation à long terme
- IV.2 : Mieux protéger en amont les fonciers à vocation écologique**, pour préserver l'environnement et éviter les situations complexes de compensation
- IV.3 : Construire une stratégie foncière partagée** sur les territoires de la VNS
- IV.4 : Créer une gouvernance paritaire** qui offre un espace de décision commun au sein de la VNS